

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à 18h30

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER

Présents : MMES MRS. BOIS. GROLLIER. BAILLY. FAUGE. FRANCONY. LEBRAT. MANTEL. MOITEAUX. SEINE. TAVEL. MILLET (suppléante de J.TUR).

Absents excusés : MMES MRS. TUR

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que l'EPIC Office de tourisme du lac d'Aiguebelette souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le Comité de direction, après en avoir délibéré l'unanimité :

DECIDE de s'engager dans la télétransmission au contrôle de légalité des actes administratifs via ACTES Réglementaire et des maquettes budgétaires via ACTES Budgétaires,

AUTORISE le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre l'EPIC et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,

AUTORISE le Président à signer le contrat de souscription entre l'EPIC et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Savoie,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



